

OPCVM DENOMME « ECOFI ISR 21 »

Part R - Code ISIN : FR0013058070

Part ECOFI BTP 21 - Code ISIN : FR0013058096

Paris, le 13 décembre 2021

Objet : Liquidation du fonds dénommé "ECOFI ISR 21"

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteurs de parts du fonds dénommé « ECOFI ISR 21 » (ci-après le « Fonds ») nous vous informons, par la présente, qu' Ecofi Investissements, société de gestion de votre Fonds, a décidé de ne pas renouveler le cycle d'investissement de votre Fonds à son échéance et de procéder à sa liquidation.

Quels changements vont intervenir dans votre Fonds ?

Conformément à la documentation légale de votre Fonds, le cycle d'investissement ainsi que la protection partielle du capital attachée à votre Fonds arrivent à échéance le 31 décembre 2021. L'évolution des conditions des marchés ne nous permettant plus de reconduire sa stratégie de gestion pour un nouveau cycle d'investissement, votre Fonds sera liquidé sur la valeur liquidative datée du 31 décembre 2021.

Informations importantes

Nous vous rappelons que votre Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs ayant souscrit avant le 05/02/2016 à midi et ayant conservé leurs parts jusqu'au 31/12/2021, une valeur liquidative égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- 90% de la Valeur Liquidative de Référence (i.e. 1000 euros pour la part R; 10 000 euros pour la part BTP) ;
- la Valeur Liquidative de Référence majorée ou minorée de la Valeur Moyenne Finale de l'indice SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX à la Date d'Echéance, étant précisé qu'aucune garantie n'est donnée sur la performance de l'indice SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX.

A titre d'exemple, si la valeur de l'indice à la dernière date de constatation était égale à celle de l'indice au 1er décembre 2021, la Valeur Moyenne Finale de l'Indice, définie comme la moyenne arithmétique des 12 valeurs de l'indice arrêtées à chaque date de constatation mensuelle de l'année 2021, s'élèverait à 1 972,56 soit une performamnce de 17,12% correspondant à un TRI de 2,71%.

La valeur liquidative de fin de cycle s'élèverait alors à 1 171,23 euros.

Vous recevriez donc, à l'échéance, la Valeur Liquidative de Référence (1000 euros pour les part R et 10 000 pour les parts BTP) majorée de la Valeur Moyenne Finale de l'indice SGI ECOFI SRI EUROPE INDEX, soit 1 171,23 euros (pour les porteurs de la part R).

Quand cette opération interviendra-t-elle?

L'opération a été agréée par l'Autorité des marchés financiers 07 décembre 2021.

Elle interviendra sur la valeur liquidative du 31 décembre 2021, date à laquelle les actifs seront liquidés.

Nous attirons votre attention sur le fait que la protection partielle du capital attachée à votre Fonds bénéficie uniquement aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 05 février 2016 et les ayant conservées jusqu'à l'échéance du cycle

d'investissement (i.e. 31 décembre 2021). Les porteurs de parts demandant le rachat de leurs parts avant le 31 décembre 2021 ne bénéficient d'aucune protection partielle du capital et prennent donc un risque en capital non mesurable a priori

Vous trouverez ci-dessous les principales conséquences de cette liquidation sur votre investissement ainsi que les conditions de l'opération.

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant ces modifications ou que vous recherchez de nouvelles alternatives pour vos placements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois cette modification ne vous convenait pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts à tout moment. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que votre Fonds applique une commission de rachat non acquise au Fonds de 2% et que le rachat de vos parts avant l'échéance du 31 décembre 2021 vous fait perdre le bénéfice de la protection partielle du capital attachée au Fonds.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil rendement/ risque : non
- Augmentation du profil rendement/ risque : non
- Augmentation des frais : non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération de liquidation peut entraîner une imposition des plus-values réalisées. Ces plus-values sont soumises au régime d'imposition des plus-values boursières.

Les personnes concernées doivent s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus de votre Fonds. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés pour l'investisseur et le prospectus du Fonds sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet. Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert - 75009 PARIS
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39 - email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre VALENTIN
Président du Directoire